

- b) Ministère des Approvisionnements et Services—Ordinateur IBM et assortiment de mobilier et d'équipement.
- c) La Société canadienne d'hypothèque et de logement—Mobilier ou autres accessoires assortis.

Note: Les articles principaux sont définis comme étant des rapports excédentaires déclarés comme ayant un coût d'acquisition excédant \$100,000 ou une valeur de récupération de \$25,000 ou plus.

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LE DÉMÉNAGEMENT

Question n° 2038—**M. McKenzie:**

1. Doit-on déménager 217 postes de la Commission canadienne des pensions à l'Île-du-Prince-Édouard et, le cas échéant, combien d'employés ont consenti à déménager?

2. Outre les terrains et les bâtiments, combien ce déménagement a-t-il coûté jusqu'à maintenant au ministère des Affaires des anciens combattants?

3. Le coût total du déménagement, qui devait s'élever à 23 millions de dollars, a-t-il augmenté?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. En tout, 217 postes de la Commission canadienne des pensions doivent déménager à l'Île-du-Prince-Édouard. On ne connaîtra que neuf mois avant la date officielle du déménagement des postes le nombre d'employés qui désirent déménager. Actuellement, la date officielle provisoire du déménagement de la Commission canadienne des pensions a été fixée au mois de septembre 1983.

2. A ce jour, le coût total du déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard (à l'exclusion du terrain et de l'immeuble) est de \$9,867,400.

3. Oui. Les prévisions actuelles sont de l'ordre de 35 millions de dollars. L'augmentation des coûts est imputable à plusieurs événements survenus au cours des trois dernières années: la décision de déménager l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, qui devait rester à Ottawa. Le report de la date d'achèvement du nouvel édifice des Affaires des anciens combattants à Charlottetown de septembre 1981 à septembre 1983. Ce retard découle de la décision, prise en 1979, de changer d'emplacement pour l'édifice, ce qui a nécessité un nouvel échelonnement des étapes du déménagement sur cinq ans au lieu de trois comme on l'avait d'abord prévu. Des ressources supplémentaires se sont donc révélées nécessaires pour soutenir la prolongation des opérations parallèles, de la dotation en personnel et du réseau de communication entre Ottawa et Charlottetown; L'adoption de lois touchant les allocations d'anciens combattants, les pensions et allocations de guerre pour les civils et les prestations de la Commission canadienne des pensions. Ces lois ont nécessité l'étude et la révision du manuel et des systèmes automatisés de paiement des prestations mis au point dans le cadre du déménagement.

* * *

● (1510)

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions n°s

Questions au Feuilleton

533 et 2057 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: La Chambre désire-t-elle que les questions n°s 533 et 2057 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

L'EMPLOI DANS LES MINISTÈRES—LE 1^{er} JANVIER 1979

Question n° 533—**M. Orlikow:**

1. Le 1^{er} janvier 1979 et dans chaque ministère, combien de personnes travaillaient a) pour une période déterminée, b) à contrat, c) à titre occasionnel dans chaque classification et niveau de traitement?

2. A cette même date et dans chaque cas, de quels avantages bénéficiaient-ils dans chaque a) classification, b) niveau de traitement, selon le cas?

(Le document est déposé.)

MDN—LES TUBES ÉLECTRONIQUES

Question n° 2057—**M. McKinnon:**

1. En 1980, combien de contrats d'achat de tubes électroniques le ministère de la Défense nationale a-t-il accordés et a) à quelles sociétés, b) pour quel montant?

2. Où ont été fabriqués les tubes électroniques mentionnés dans chaque contrat?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Towers: Madame le Président, j'ai déjà demandé quatre fois au secrétaire parlementaire si nous pouvions obtenir une réponse à la question n° 811. Cette question a trait au programme de conversion au système métrique que le gouvernement s'efforce d'imposer au peuple canadien contre son gré. Nous voudrions savoir exactement quels seront les frais d'administration du programme. Les Canadiens ont le droit de le savoir vu qu'ils paient le programme grâce à l'argent de leurs impôts.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire avant longtemps ce que la Commission du système métrique coûte aux contribuables canadiens.

M. Collenette: Je m'engage certainement à répondre à cette question.

Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. MacKay: Madame le Président, c'est malheureusement la deuxième fois que je dois demander au secrétaire parlementaire de répondre à deux questions bien simples que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 14 mai au sujet du coût de la Commission d'enquête McDonald. Ce n'est pas parce que la Commission semble vouloir se perpétuer que ces questions doivent rester au *Feuilleton* éternellement. Ce sont des questions très simples. Je demande donc respectueusement au secrétaire parlementaire—c'est la deuxième fois que je le lui demande et j'ai déjà attendu quelques semaines avant de revenir sur la question—de voir s'il y a moyen de me donner les renseignements en question, dont certains concernent l'année 1977, c'est-à-dire un an après la création de la Commission.